



Sommaire

CENTRALE ÉLECTRIQUE DE NAPANEE DESCRIPTION DU PROJET

Préparé pour:

Agence canadienne d'évaluation environnementale

Préparé par:

TransCanada
et
SENES Consultants

Octobre 2013

CENTRALE ÉLECTRIQUE DE NAPANEE

DESCRIPTION DU PROJET

SOMMAIRE

Préparé pour :

Agence canadienne d'évaluation environnementale

55, avenue St.-Clair est, bureau 907

Toronto (Ontario)

M4T 1M2

Préparé par :



Royal Bank Plaza, 24^e étage, Tour sud

200, rue Bay, Case postale 43

Toronto (Ontario)

M5J 2J1

et



121 Granton Drive, Unité 12

Richmond Hill (Ontario)

L4B 3N4

Octobre 2013

Imprimé sur du papier recyclé contenant des fibres de postconsommation



DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROJET PROPOSÉ

Nom du projet

Centrale électrique de Napanee

Nature du projet et localisation

TransCanada Energy Ltd. (TransCanada) se propose de construire et d'exploiter la centrale électrique de Napanee (ou le projet), une centrale électrique de 970 mégawatts (MW) au gaz naturel située sur le site existant de la centrale électrique de Lennox de la compagnie Ontario Power Generation Inc. (OPG) dans la ville de Greater Napanee dans la province d' Ontario (Illustration 1). Le projet est une installation à cycle combiné qui utilise des turbines à la fois du gaz et de la vapeur pour produire de l'électricité de manière très efficace et efficiente. Le projet constituera un élément essentiel du réseau électrique de l'Ontario. Il remplacera la capacité des centrales au charbon fermées, aidera à gérer les changements en matière de capacité nucléaire causés par la planification de rénovation et les fermetures au cours des 15 prochaines années, répondra à la demande croissante d'électricité et fournira une source d'énergie pour appuyer la production d'énergie éolienne et solaire.

Le site du projet d'environ 38 hectares (ha) est situé immédiatement à l'est de la centrale électrique de Lennox de la compagnie OPG au nord du Loyalist Parkway à l'est de la route de comté 21 (Illustration 2). Illustration 3 représente la centrale électrique de Napanee et la centrale électrique de Lennox adjacente.

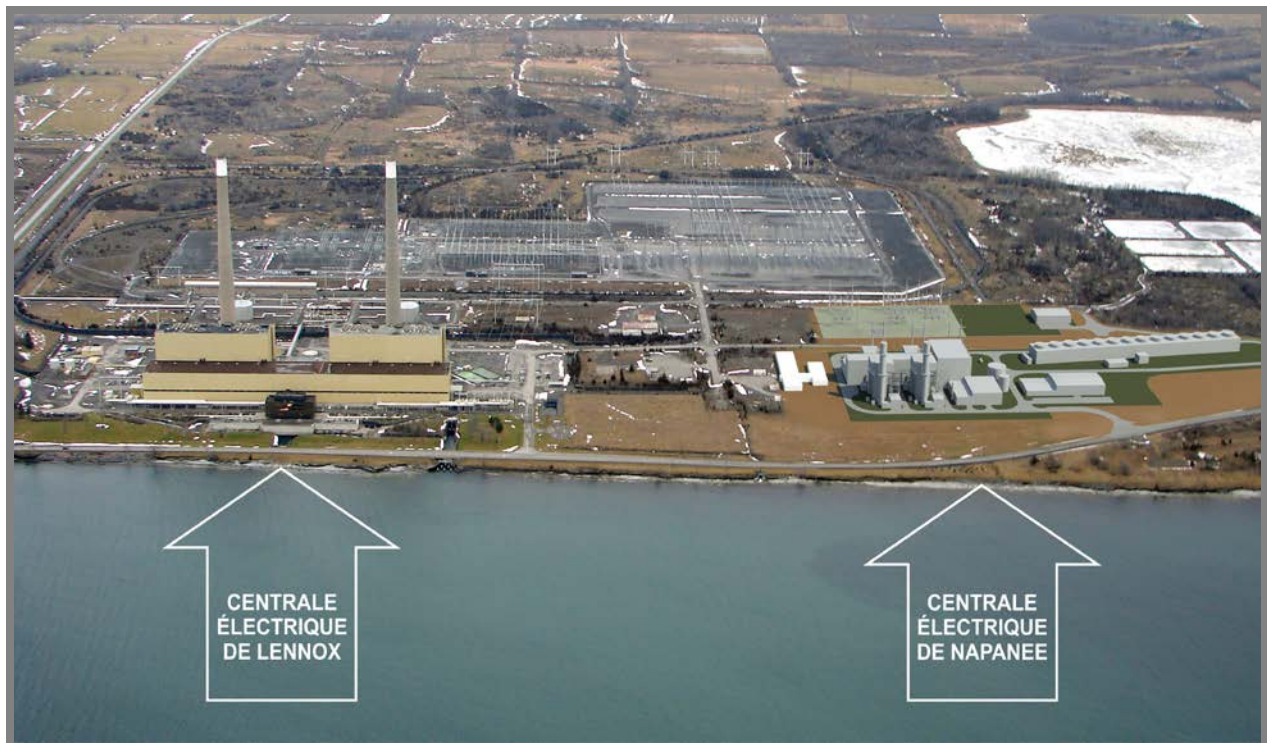
Illustration 1 Localisation du projet



Illustration 2 Localisation du projet et centrale électrique de Lennox



Illustration 3 Centrale électrique de Napanee et centrale électrique de Lennox adjacente



PROMOTEUR ET COORDONNÉES DE LA PERSONNE-RESSOURCE

Nom du promoteur

Le promoteur du projet est TransCanada Energy Ltd (TransCanada).

Adresse du promoteur

TransCanada – Projet de centrale électrique de Napanee
Royal Bank Plaza, 24^e étage, Tour sud
200, rue Bay, C.P. 43
Toronto ON M5J 2J1

Personne-ressource principale pour la description du projet

Mme Christine Cinnamon
Directrice, Environnement et Services
Est du Canada et États-Unis
Production électrique et développement, TransCanada
Téléphone (416) 869-2145 Courriel : christine_cinnamon@transcanada.com
Site Internet du projet : www.napaneeegs.com

Chef de la direction – TransCanada Energy Ltd

Mr. Russell K. Girling

Président & Chef de la direction

Site web du projet: www.NapaneeGS.com

ENGAGEMENT DES INTERVENANTS ET DES AUTOCHTONES

TransCanada a depuis longtemps reconnu l'importance de la consultation avec les résidents et les communautés locales, les groupes autochtones, les organismes gouvernementaux et autres afin d'en apprendre davantage sur leurs intérêts respectifs et de partager l'information relative au projet tout au long du développement du projet. Les activités de consultation des intervenants et des autochtones ont débuté en octobre 2012 et se poursuivront tout au long des autorisations, de la construction et de l'exploitation. Le tableau ci-dessous fournit la liste des activités principales de consultation ou des étapes d'engagement avec les intervenants, y compris les groupes de citoyens, les groupes communautaires, les groupes environnementaux, les médias, les entreprises et autres consultés à ce jour.

Description des activités ou des étapes de consultation	Date(s)
Début de l'engagement avec les intervenants locaux notamment les voisins du site et les élus municipaux	1 octobre 2012
Réunions avec les voisins du site, le maire et les conseillers ainsi que les membres de la Chambre de commerce de la ville et rencontres avec le comté de Lennox et Addington	octobre 2012 à août 2013
Créer la boîte vocale et l'adresse courriel du projet	octobre 2012
Créer le site web du projet	décembre 2012
Lettre aux intervenants annonçant la signature de l'accord avec L'office de l'électricité de l'Ontario (OEO) pour le projet	décembre 2012
Présentation au conseil de ville (ville de Greater Napanee)	janvier 2013
Avis de lancement et invitation à la première journée portes ouvertes envoyé par courrier et par courriel aux intervenants de la liste de contacts	janvier 2013
Avis de lancement et invitation à la première journée portes ouvertes remis en mains propres aux résidents de la zone et aux voisins du site	janvier 2013
Avis de lancement et invitation à la première journée	Étape 1 – la semaine du 21 janvier 2013

Description du projet proposé de centrale électrique de Napanee - Sommaire

Description des activités ou des étapes de consultation	Date(s)
portes ouvertes publié dans les journaux locaux	Étape 2 – la semaine du 28 janvier 2013
Réunion avec le groupe des voisins du site	janvier 2013
Première journée portes ouvertes	11 février 2013
Présentation aux groupes locaux notamment à l'Institute of Power Engineers, les groupes religieux de la communauté locale, le Comté de Lennox et Addington	février 2013
Effectué une visite des installations de Portlands Energy Centre pour le maire et les membres du conseil de la ville de Greater Napanee	26 février 2013
Lettre proposant de financer un examen par les pairs du Rapport d'examen environnementale envoyé à Ville de Greater Napanee	mars 2013
Ouverture du bureau local du projet TransCanada	mai 2013
Deuxième réunion avec le groupe des voisins du site	mai 2013
Présentation aux membres des métiers de bâtiments et construction de l'Ontario et du syndicat des métiers de bâtiments	15 mai 2013
Séance d'information emplois	13 juin, 2013
Troisième réunion avec le groupe des voisins du site	juillet 2013
Réunions des principales agences pour présenter le projet et discuter des divers aspects du projet pertinents pour leur secteur d'intérêt et de juridiction notamment : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère de l'Environnement ▪ Agence canadienne d'évaluation environnementale ▪ Ministère de l'Environnement (Direction de Kingston) ▪ Autorité de conservation de la région de Cataraqui ▪ Ministère de l'Environnement ▪ Ministère de l'Environnement (Direction des normes de l'air, Direction des autorisations, Bureau de Toronto) ▪ Ministère des Transports ▪ Ministère de l'Environnement et le ministère 	20 novembre 2012 28 janvier 2013 13 mars 2013 13 mars 2013 3 avril 2013 19 avril 2013 9 juillet 2013 9 juillet 2013

Description du projet proposé de centrale électrique de Napanee - Sommaire

Description des activités ou des étapes de consultation	Date(s)
des Transports <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère de l'Environnement et le ministère des Transports ▪ Ministère de l'Environnement 	16 août 2013 8 octobre 2013
Réunions avec le Comité consultatif sur l'architecture et aménagement paysager	22 août 2013 et 12 septembre 2013
Invitation à la deuxième journée portes ouvertes et un avis de libération du Projet Rapport d'examen environnementale (REE) distribué par la poste et par courriel aux intervenants sur la liste de contact	27 septembre 2013 1 octobre 2013
Avis de lancement et invitation à la seconde journée portes ouvertes distribué par remise en main propre aux résidents de la région et les voisins de site	30 septembre, 2013
Avis de lancement et invitation à la seconde journée portes ouvertes publiées dans les journaux locaux	série 1 - semaine du 30 septembre 2013 série 2 - semaine du 7 octobre 2013 série 3 - semaine du 14 octobre 2013

Le tableau ci-dessous fournit la liste des groupes autochtones invités par TransCanada qui pouvant être intéressés et éventuellement touchés par le projet.

Description de la participation des Autochtones	Date (s)
Contact avec la Première nation des Mohawks de la baie de Quinte pour présenter le projet et les membres de l'équipe de projet. Une invitation à mettre en place une réunion a été transmise et les coordonnées ont été fournies dans le cas où il y avait des questions, commentaires ou préoccupations.	24 octobre 2012
Appel téléphonique de présentation à la Première nation des Mohawks de la baie de Quinte pour fournir de l'information sur le projet et une invitation à discuter du projet.	2 novembre 2012
Les lettres d'avis ont été envoyées. Les documents transmis inclus une invitation à la journée portes ouvertes n ° 2, des brochures sur le sujet des relations avec les autochtones et comment TransCanada opère	28 février 2012

Description du projet proposé de centrale électrique de Napanee - Sommaire

Description de la participation des Autochtones	Date (s)
<p>dans le respect de ses intervenants, avis d'ouverture de la journée portes ouvertes n ° 1, questions et reponses, fiche d'information sur la centrale électrique de Napanee et informations affichées à la journée portes ouvertes n ° 1.</p> <p>Des lettres ont été envoyées aux Premières nations suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Premières nations Alderville; • Première nation Hiawatha; • Premières nations Curve Lake; • Première nation Mississauga de l'Île Scugog; • Première nation Mohawks de la baie de Quinte; et • Nation Métis de la région de l'Ontario 6 	
<p>Contacté la collectivité des autochtones pour assurer le suivi et demander une rétroaction, expression d'intérêt, et s'ils avaient des questions relatives à l'avis de lancement qui a été envoyé le 28 février 2013.</p>	<p>11 mars 2013</p>
<p>Contact avec la Première nation d'Alderville pour organiser une rencontre avec le chef et le conseil.</p>	<p>18 mars 2013</p>
<p>Lettre d'avis et document transmis à la Première nation Nishnawbe Kawartha.</p>	<p>17 avril 2013</p>
<p>Rencontre avec le Chef d'administration de la Première nation des Mohawks de la baie de Quinte pour déterminer la nature de la participation de la communauté dans le projet.</p>	<p>21 avril 2013</p>
<p>Rencontre avec le chef et le conseil de la Première nation des Mohawks de la baie de Quinte. Le chef a présenté une lettre à l'équipe de projet de TransCanada.</p>	<p>24 avril 2013</p>
<p>Rencontre avec un représentant de la Première nation d'Alderville</p>	<p>24 avril 2013</p>
<p>Présentation et rencontre avec le chef et le conseil - Première nations Alderville.</p>	<p>10 mai 2013</p>
<p>Présentation et rencontre avec le chef et le conseil - Première nations Mohawks de la baie de Quinte First</p>	<p>31 mai 2013</p>

Description du projet proposé de centrale électrique de Napanee - Sommaire

Description de la participation des Autochtones	Date (s)
Nation	
Discussion préliminaire initiale sur la direction pour la demande de la Première nations des Mohawks de la baie de de Quinte pour une relation avec TransCanada et le contenu d'un protocole d'entente/document de relation.	14 juin 2013
TransCanada s'est efforcé de communiquer avec le Chef d'aministration de la Première nation d'Alderville afin de discuter et de mettre en place des réunions ultérieures. Il ne serait pas disponible pendant quelques semaines.	19 juin 2013
Rencontre avec la Première nation des Mohawks de la baie de Quinte pour discuter des programmes que TransCanada peut vouloir travailler en partenariat avec la communauté.	24 juin 2013
Demande auprès de la Première nation des Mohawks de la baie de Quinte à propos de leur intérêt à être présent sur le terrain le premier jour des travaux lors de la phase 2 de l'évaluation archéologique sur le site du Projet. Aucun membre n'était disponible pour participer pour le moment.	27 juin 2013
Un message vocal a été laissé pour la Première nation des Mohawks de la baie de Quinte pour les informer de la découverte d'un artefact lors de la journée des travaux d'évaluation archéologique.	27 juin 2013
Demande auprès de la Première nation des Mohawks de la baie de Quinte à propos de leur intérêt à être présent lors de la deuxième journée de travail sur le terrain pour l'évaluation archéologique sur le site du projet. Aucun membre n'était disponible pour y assister à ce moment.	2 juillet 2013
TransCanada a fourni une lettre de réponse à celle transmise par le chef de TransCanada le 24 avril.	12 juillet 2013
Visite du site par un membre de la Première nation des Mohawks de la baie de Quinte lors des travaux archéologiques sur le site du projet.	31 juillet 2013
Envoyé invitation a la Première nation de Mohawks de la baie de Quinte pour un représentant pour participer au Comité consultatif sur l'architecture et l'aménagement paysager et l'avis de la première réunion le 22 août	15 août 2013

Description de la participation des Autochtones	Date (s)
2013.	
Porte ouverte communautaire pour la Première nation d'Alderville	9 septembre 2013
Porte ouverte communautaire pour la Première nation des Mohawks de la baie de Quinte	10 septembre 2013

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET AUTRES AUTORISATIONS ET PERMIS RÉGLEMENTAIRES

Le projet est assujéti aux exigences d'évaluation environnementale établies dans le Règlement de l'Ontario (Rég. de l'Ont.) 116/01 (le règlement sur les projets d'électricité) en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales* de l'Ontario et au processus d'examen environnemental établi dans le Guide des exigences en matière d'évaluation environnementale pour les projets d'électricité (*Guide to Environmental Assessment Requirements for Electricity Projects*) du ministère de l'Environnement de l'Ontario. TransCanada a choisi d'entreprendre une évaluation environnementale plus complète et préparera un rapport d'examen environnemental (REE). TransCanada a en outre volontairement accepté de rédiger une ébauche du REE qui sera présenté au public et aux agences avant la soumission du REE final. Une copie de l'ébauche du REE et tous les documents justificatifs sont disponibles pour examen et téléchargement sur le site web du projet (<http://www.NnapaneeGSgs.com/environment/environmental-studies/>) et ont été fournies aux intervenants.

Les autres exigences en matière d'approbation et de permis sont :

- Demande d'autorisation environnementale (AE) (pour l'air et le bruit, et les eaux usées industrielles) du ministère de l'Environnement de l'Ontario en vertu de la *Loi sur la protection de l'environnement (LPE)*.
- Permis du ministère des richesses naturelles de l'Ontario (MRN) en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition (LEVD)*.
- Approbations sous la *Loi d'aménagement*, qui comprennent l'autorisation de morcellement, les dérogations mineures, l'approbation du plan du site et l'acquisition d'un ou plusieurs permis de construction.
- Dégagement des obstacles aéronautiques de Transports Canada.
- Soumission de propositions pour l'utilisation des terres de Nav Canada pour la cheminée du projet.
- Permis du ministère des Transports de l'Ontario (MTO) d'entrée ou d'affichage et/ou accès d'utilisation pour le transport de charges lourdes sur les routes provinciales.
- Lettres d'attestation du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport, relativement au patrimoine culturel et aux ressources archéologiques.

- Permis de l'Office de protection de la nature de la région de Cataraqui (Cataraqui Region Conservation Authority (CRCA)) conformément à la réglementation générique Régl. de l'Ont. 162/06 et au règlement « Développement, interférence avec les terres humides et modifications des berges et des cours d'eau » de la *Loi sur les offices de protection de la nature*.
- Permis de prélèvement d'eau (PPE) en vertu de la *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario (LREO)*. TransCanada opérera sous le PPE existant d'OPG pour la centrale électrique Lennox. Un permis temporaire peut être nécessaire pour le pompage des eaux souterraines durant la construction.

ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES RÉGIONALES

Le projet n'est pas situé dans une zone qui a fait l'objet ni ne fait actuellement l'objet d'aucune étude environnementale régionale.

PARTICIPATION DU FÉDÉRAL

Soutien financier

Aucun soutien financier ne sera offert par le gouvernement fédéral pour la réalisation du projet. TransCanada comme promoteur financera la construction, l'exploitation et l'entretien du projet.

Terre fédérale

Aucune terre fédérale ne sera utilisée en vue de la réalisation du projet ni aucune concession de droits ne sera nécessaire en vue d'une servitude, d'un droit de passage, ni d'un transfert de propriété d'une terre fédérale.

Permis ou licences fédérale

Aucun permis ou licences fédérales ne devraient être nécessaires pour que le projet procède en tout ou en partie. Toutefois, pour les installations situées à moins de 100 km de la frontière Canada-États-Unis et qui ont le potentiel d'avoir des taux d'émission d'oxyde d'azote (NO_x), de dioxyde de soufre (SO₂), de matières en suspension (MES), ou de composés organiques volatiles (COV) de plus de 90 tonnes par an (t / an), un avis doit être transmis à Environnement Canada en vertu de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air.

DESCRIPTION GÉNÉRALE, CONTEXTE ET OBJECTIFS

TransCanada va planifier, développer, construire, mettre en service, être le propriétaire, exploiter et maintenir le projet - une centrale électrique de 970 MW (production nette dans des conditions ambiantes moyennes) au gaz naturel sur le terrain existant de la centrale électrique Lennox de la compagnie OPG. Le projet est une installation à cycle combiné, utilisant à la fois des turbines au gaz et à vapeur afin de produire de l'électricité de manière très efficace et efficiente.

Le site du projet d'une superficie d'environ 38 ha est situé immédiatement à l'est de la centrale électrique Lennox au nord de Loyalist Parkway à l'est de la route de comté 21. Le projet et ses installations connexes occupent 11 ha de la partie ouest du site du projet. Le gaz naturel sera fourni grâce à une connexion existante d'Union Gas (à environ 200 mètres (m) au nord de l'équipement de production du projet). La connexion électrique se fera grâce à un poste d'interconnexion de transmission électrique d'Hydro One Network Inc. (Hydro One Inc.) existant situé sur le site de la centrale électrique Lennox immédiatement adjacent au site du projet et à environ 100 m au nord du poste de manœuvre du projet. L'alimentation en eau et l'eau de retour se feront par le bief amont et le canal de renvoi existants de la centrale électrique de Lennox. Également situé à proximité du site du projet est une ligne ferroviaire existante. La voie ferrée sur la propriété de la centrale électrique de Lennox est détenue et gérée par OPG. L'utilisation de la voie ferrée sur le site de TransCanada est régie par les accords avec OPG. L'utilisation de la voie ferrée pour le projet sera limitée à la livraison de matériel particulier lors de construction, et il est prévu que ces quelques voyages supplémentaires vont entraîner des effets environnementaux négligeables.

Le projet sera conçu pour être un élément essentiel du réseau électrique de l'Ontario et répondre aux besoins quotidiens (pendant les jours de la semaine) en électricité, remplacer la capacité des centrales au charbon fermées, aider à gérer les changements en matière de capacité nucléaire causés par les remises à neuf ou les fermetures qui sont planifiés au cours des 15 prochaines années, répondre à la demande croissante d'électricité et fournir une source d'énergie pour appuyer la production intermittente d'énergie éolienne et solaire. On prévoit que la centrale fonctionnera et s'arrêtera quotidiennement afin de répondre à la demande en électricité de la province.

RÈGLEMENT DÉSIGNANT LES ACTIVITÉS CONCRÈTES

Il s'agit d'un projet désigné au sens du *Règlement modifiant le Règlement désignant les activités concrètes*. Il entre dans la définition de l'alinéa 2(a) de l'annexe sur les activités concrètes faisant partie intégrante du règlement :

La construction, l'exploitation, la désaffectation et la fermeture d'une centrale électrique alimentée par un combustible fossile d'une capacité de production de 200 MW ou plus.

EMPLACEMENT DU PROJET

Les coordonnées géographiques du centre du projet sont les suivantes :

Latitude : 44° 9'3.55" Nord

Longitude : 76° 50'20.53" Ouest

La description légale du terrain à utiliser pour décrire le projet est la suivante :

- Parties des lots 19, 20, 21 et 22, Concession 1, Canton géographique de Fredericksburg Sud, Ville de Greater Napanee.

Le projet est situé entièrement sur des terrains privés.

Le projet est situé à côté de la centrale électrique de Lennox existant de la compagnie OPG et sur les terres désignées industrielle dans le Plan officiel de la Ville de Greater Napanee. Le développement de parc éolien de l'île Amherst est un projet connu situé à environ 3,5 km du site du projet, mais le Conseil Greater Napanee a récemment adopté une résolution déclarant que la municipalité n'est pas ouverte à accueillir des projets de parcs éoliens industriels.

Les résidences les plus proches sont situées au nord de Loyalist Parkway à environ 1 km au nord-est de la composante du projet la plus à l'est.

PROXIMITÉ AVEC DES TERRES FÉDÉRALES, DES RÉSERVES ET DES TERRITOIRES TRADITIONNELS

Le projet n'est pas situé sur des terres fédérales. Les terres fédérales les plus proches sont l'Institut Millhaven et la Base des Forces canadiennes (BFC) Kingston situé à environ 9 km et 30 km à l'est du site du projet, respectivement, et Trenton située à 60 km à l'ouest du site du projet. Les terres de réserve des Premières nations fédérales les plus proches sont les terres de la Première nation des Mohawks de la baie de Quinte située à 25 km à l'ouest du site du projet.

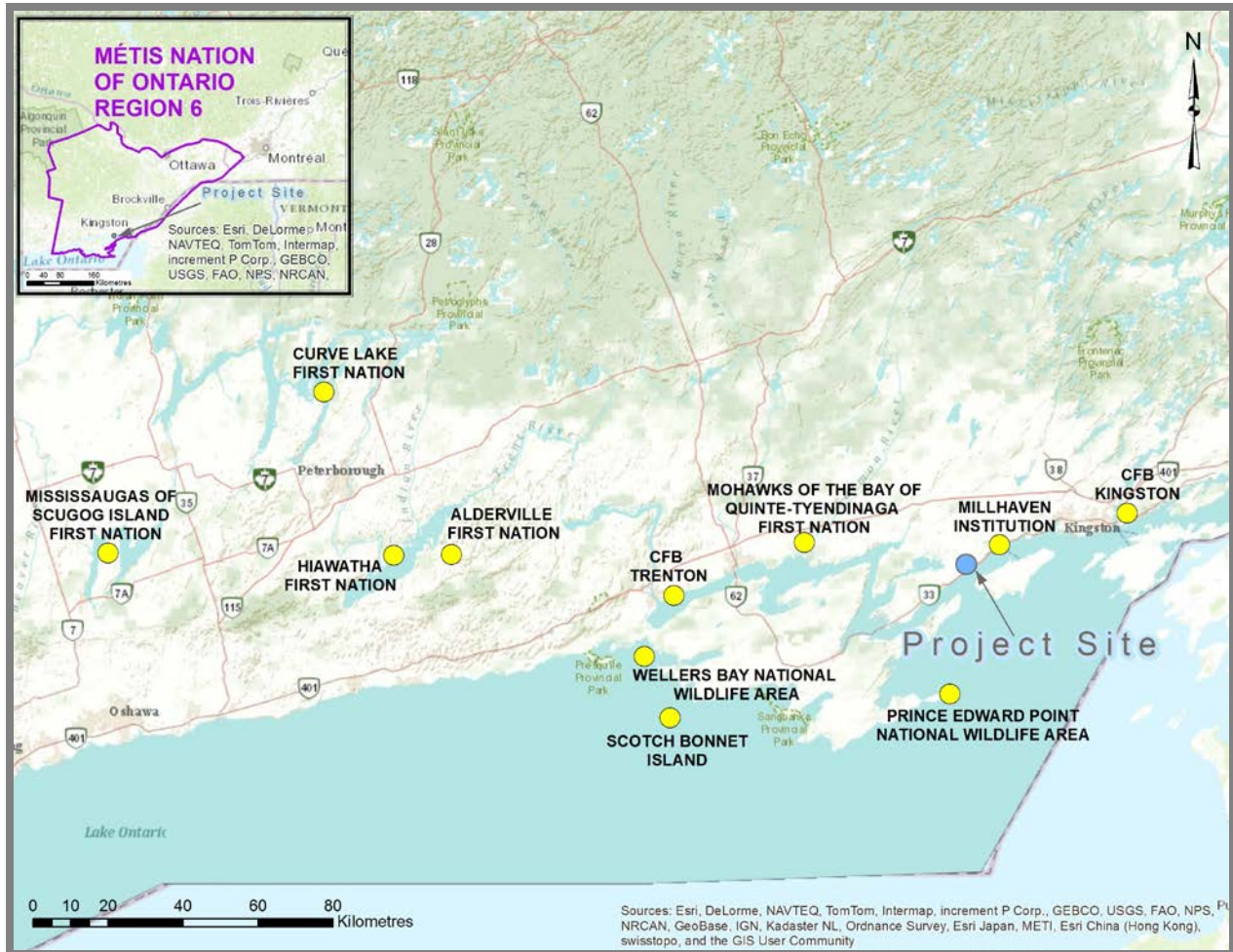
La Première nation mohawk de la baie de Quinte, qui se trouve sur le territoire mohawk de Tyendinaga, est située le long des rives de la baie de Quinte à environ 25 km au nord et à l'ouest du site du projet. Les autres premières nations les plus proches sont situées à environ 100 km ou plus du site du projet, notamment la Première nation d'Hiawatha, la Première nation d'Alderville, la Première nation de Curve Lake, la Première nation des Mississaugas de Scugog Island. En outre, on retrouve la Première nation Kawartha Nishnawbe. La communauté de la Première nation Kawartha Nishnawbe se situe à Burleigh Falls et ses environs, dans la grande région de Peterborough. Elle n'a pas de terres de réserve en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

Il existe un lieu de sépulture autochtone connu situé au sud du site du projet, au sud de Loyalist Parkway.

Le site du projet est aussi situé dans la zone de la Région 6 de la Nation Métis de l'Ontario.

Actuellement, le site du projet n'est pas utilisé à des fins traditionnelles (ie, la chasse, la pêche, le piégeage et la cueillette de plantes à des fins médicinales ou rituelles) par les peuples autochtones, ni sujet à des revendications territoriales.

Illustration 4 Site du projet et proximité des réserves et terres fédérales



TRAVAUX ET ACTIVITÉS DU PROJET

Le projet est capable de générer une production nette d'électricité de 970 MW dans des conditions ambiantes moyenne. La production nette prévue de 970 MW est dérivée de deux turbines à gaz et générateurs (TG/G) de 271 MW et une turbine à vapeur et générateur (TV/G) de 457 MW moins les charges auxiliaires (environ 29 MW) utilisée par le projet. La conception tout comme l'exploitation du matériel a été choisie pour éviter ou minimiser les effets sur l'environnement. Les éléments clés de l'équipement sont les suivants:

- Deux TG/G industrielle évalué nominalement à 271 MW chacun, utilisant le gaz naturel comme seul carburant.
- Deux générateurs de vapeur horizontaux à récupération de chaleur (générateur de vapeur) en configuration multi-pression qui utilisent la chaleur perdue dans les gaz d'échappement TG/G pour produire de la vapeur pour alimenter le TV/G. Deux brûleurs à faible taux d'émission de NO_x, un dans chaque générateur de vapeur. Le débit de gaz

d'échappement à travers chaque générateur de vapeur comprend les gaz d'échappement de la turbine à gaz et ceux du brûleur de la cheminée fonctionnant à 100 %. Chaque cheminée des générateurs de vapeur a un diamètre intérieur de 6,4 m et s'élève à 61 m au dessus du sol. Un TV/G peut produire 457 MW et recevoir la vapeur des deux générateurs de vapeur.

- Un système de réduction catalytique sélective (RCS) sera installé dans chaque générateur de vapeur pour réduire les émissions de NOx provenant des flux de gaz d'échappement de chaque TG/G, y compris celle produite dans l'échappement du brûleur. Dans des conditions normales d'exploitation, le RCS permettra de réduire les émissions de NOx à 2,5 parties par million (ppm) à la sortie de chaque tuyau d'échappement du générateur de vapeur, lorsque les TG/G fonctionnent à 60% et plus de leur charge de base, avec ou sans mise à feu de la cheminée.
- Une tour de refroidissement par évaporation, rectiligne, avec un tirage mécanique multi-ventilateur. La tour se compose d'une seule banque de 14 cellules, un ventilateur par cellule permettant de condenser la vapeur de l'échappement de la turbine à vapeur (condensat) assurant ainsi un refroidissement sans contact pour la centrale électrique Napanee. Ceci est possible grâce à l'eau circulant en continu à travers le condenseur (côté tube), pour condenser la vapeur d'échappement de la turbine entrant (côté de la coque). L'eau chauffée est acheminée à travers la tour de refroidissement et retournée vers le condenseur, avec la chaleur rejetée dans l'atmosphère de la tour par évaporation. La tour de refroidissement est conçue pour fonctionner avec six cycles de concentration afin d'optimiser l'utilisation de l'eau de circulation puisée dans le lac Ontario. Le condensat est réutilisé dans le cycle de vapeur. La tour de refroidissement est à environ 14,5 m (au dessus du sol), 230 m de long et 20 m de large.
- D'autres systèmes auxiliaires, y compris ceux qui fournissent l'alimentation d'air comprimé, l'alimentation et la distribution électrique, les transformateurs, le filtrage de gaz naturel, la compression et le chauffage, le traitement de l'eau et de purification, et la collecte et le traitement des eaux usées, existeront sur place pour soutenir les opérations des deux TG/G, des deux générateurs de vapeur et de la TV/G. Ces autres systèmes auxiliaires sont décrits ci-dessous. Le contrôle principal du projet se fera à partir d'une salle de contrôle principale située dans le bâtiment de l'administration situé sur le site.
- Une chaudière auxiliaire fonctionnant au gaz naturel équipé de brûleurs à faible émission de NOx, rejeté dans l'atmosphère par une cheminée s'élevant à 40 m au dessus du sol.
- Une génératrice diesel d'appoint pour lesurgence avec une puissance nominale de 2 MW, utilisant du carburant diesel à faible teneur en soufre et dont les gaz s'échapperont par une cheminée s'élevant à 4,6 m au dessus du sol. Les émissions ont été modélisées de façon prudente en utilisant (100 % de la charge), bien que la génératrice diesel sera testée pendant environ 1 heure par semaine à 50 % de charge électrique pendant le fonctionnement normal du projet, ce qui veut dire une utilisation pendant moins de 60 heures par année. Cette génératrice fournira de l'énergie à des systèmes

auxiliaires essentielles pendant les périodes où l'alimentation par le réseau de l'Ontario n'est pas disponible.

- Un appareil de chauffage du point de rosée (“dew point heater”) au gaz naturelle et dont les gaz sont rejetés par une cheminée s'élevant à 4,6 m au dessus du sol.
- Chauffages de confort pour les principaux bâtiments suspendus à l'intérieur (montés sur le mur ou le toit) alimentées au gaz naturel avec une capacité totale qui ne devraient pas dépasser 8 giga joules/hr pouvoir calorifique supérieur (7,5 million d'unités thermiques britanniques / h).
- Trois compresseurs électriques d'une capacité d'environ 3,6 MW pour augmenter la pression du gaz naturel.
- Trois transformateurs de générateurs survolteurs pour augmenter la tension électrique produite par les trois générateurs sur site de 21kV à 500 kV.
- Une interconnexion de 500 kV, dans laquelle l'électricité produite par le projet est relié au réseau de transport 500 kV de l'Ontario.
- Une pompe à incendie d'appoint fonctionnant au diesel d'une capacité de 280 kilowatts (kW) (plaque signalétique) pour le système de protection d'incendie, dont les gaz seront rejetés par une cheminée s'élevant à 4,6 m au dessus du sol.
- Un système d'eau brute pour l'approvisionnement et le traitement situé dans la station de pompage. Ce système sera utilisé pour le traitement de l'eau brute provenant du canal d'admission de la centrale électrique Lennox, pour le refroidissement, la protection contre le feu , et l'utilisations du procédé.
- Un système de traitement de l'eau brute pour la consommation d'eau potable.
- Deux cellules de filtration à osmose inverse (OI) et trains déminéralisateur d'épuration à lits mélangés pour produire 100 % de l'eau désionisée à partir de l'eau brute pour fournir l'eau nécessaire pour le cycle de vapeur et d'autres utilisations.

Préparation du site

L'ensemble du site du projet sera préparé avant le début des travaux de construction. Ces travaux comprennent :

- la mise en œuvre de mesures pour contrôler l'érosion et la sédimentation;
- le dégagement de la végétation;
- le dynamitage, l'excavation des sols et le nivelage;
- la construction d'aires d'entreposage, de stationnement et de points d'accès temporaires;
- la construction de route temporaire et des traverses de ruisseau intermittent.

Travaux de construction

Les travaux de construction comprennent :

- la construction du système de gestion permanent des eaux pluviales ;

- l'installation des fondations ;
- l'installation des services publics souterrains;
- la construction des bâtiments et installation de l'équipement ;
- la construction du poste d'interconnexion ;
- la construction des points d'accès au site ;
- la connexion au bief amont et au canal d'évacuation existants de la centrale électrique Lennox d'OPG ;
- la restauration du site et l'aménagement paysager.

Étape de mise en service

Pendant la phase de mise en service, tous les aspects de l'exploitation du projet sont vérifiés pour s'assurer qu'ils fonctionnent au niveau requis ou garanti. L'ensemble des essais sera effectué conformément aux spécifications des équipements et aux garanties d'exécution du contrat. La phase de mise en service et d'essai de l'ensemble du projet pourrait prendre jusqu'à 9 mois.

Exploitation

Le projet générera de l'électricité en faisant appel à une technologie à cycle combiné employant un cycle de turbine à gaz et un cycle de turbine à vapeur. Pendant le cycle de la turbine à gaz, l'air est comprimé puis chauffé par la combustion du gaz naturel. L'expansion des gaz fait tourner la turbine, qui entraîne un générateur, produisant l'électricité. La chaleur créée pendant le cycle de la turbine à gaz, qui autrement serait perdue, est récupérée pour produire de la vapeur utilisée dans le cycle de la turbine à vapeur. Cette vapeur est envoyée à une turbine à vapeur. Comme pour le cycle de la turbine à gaz, l'expansion de la vapeur fait tourner la turbine à vapeur qui entraîne un générateur, produisant l'électricité. L'ajout d'un cycle de turbine à gaz augmente la quantité d'électricité générée à partir d'un montant donné de gaz naturel, ce qui permet un rendement énergétique supérieur et moins d'émissions par unité d'électricité.

Démantèlement

TransCanada s'est engagée à protéger l'environnement à travers toutes les phases du projet, y compris le déclassement.

Un plan de démantèlement sera établi conformément aux normes de protection environnementale applicables pour minimiser ou atténuer les effets de toute activité de démantèlement avant le démantèlement du projet.

Le démantèlement impliquera de démonter l'ensemble des systèmes et structures, l'enlèvement de tout le matériel d'exploitation, le mobilier, les fournitures, les câbles électriques, les structures souterraines, les routes, la démolition de tous les bâtiments, la gestion des déchets (à l'aide d'entreprises ou d'installations autorisées de collecte des déchets ou de recyclage) et de restaurer le site du projet.

PHASES ET ÉCHÉANCIER DU PROJET

Préparation et construction du site : automne 2014 - hiver 2015 jusqu'au début 2017

Exploitation commerciale : automne 2017

Démantèlement : début automne 2047 (fondé sur une durée de vie utile de 30 ans)

COLLECTE, TRAITEMENT ET REJET DES EAUX USÉES

Les eaux usées produites par le projet se composeront de trois flux de déchets primaires – eaux usées industrielles, eaux de ruissellement industriel et eaux usées domestiques.

La purge de la tour de refroidissement ainsi que les autres rejets d'eau de traitement seront déversés via un nouveau canal de décharge vers le canal d'écoulement existant de la centrale électrique Lennox. Avant le déversement vers le canal d'écoulement existant de la centrale électrique Lennox, un traitement des effluents à l'aide de la « meilleure technologie accessible » assurera que le déversement soit conforme aux critères de qualité des effluents réglementés par le MEO (qualité et température) et que les effets cumulatifs des rejets de la centrale électrique Lennox et du projet n'auront pas d'impact néfaste sur les eaux réceptrices du Lac Ontario.

Le ruissellement dû aux zones imperméables du site (c.-à-d. bâtiments et terrains de stationnement) sera dirigé vers des bassins et acheminé grâce à des fossés, des rigoles et des tuyaux souterrains vers le caniveau existant situé au sud-ouest du site. Des mesures de contrôle de la qualité de l'eau de fin de tuyau, telles que l'utilisation de dispositifs séparateurs d'huile/de sable (p. ex., Stomseptors) afin d'éliminer toute eau de ruissellement contaminée par l'huile/ du sable avant l'évacuation dans le lac par le caniveau existant. Les séparateurs d'huile/de sable seront conçus pour offrir au moins un niveau *amélioré* de traitement (c.-à-d. élimination de 80 % du total de solides en suspension).

Les flux de déchets provenant des drains des toilettes, de la cuisine et de toute autre installation domestique seront recueillis et transportés dans un réseau complètement indépendant qui sera dirigé vers le système d'égout existant et de traitement de la centrale électrique Lennox (c.-à-d. étangs d'épuration) situé au nord du site du projet.

ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES ET DE BRUIT

Il faudra que le projet obtienne une approbation de conformité environnementale pour les émissions atmosphériques de tout équipement de combustion conformément à l'article 9 de la LPE de l'Ontario. L'application de la LPE impliquera des informations techniques détaillées tant sur les émissions atmosphériques (p. ex. NO_x, SO₂, CO, MPS, COV, ammoniac (NH₃), et autres composants traces) des sources locales et des niveaux de bruit de l'équipement d'exploitation.

Les émissions atmosphériques seront évaluées par le MEO en tenant compte (i) des normes de points de contact (POI) (Régl. de l'Ont. 419/05); (ii) les normes de rejet (Lignes directrices du

MEO A-9 et A-5), et (iii) les critères de qualité de l'air ambiant (CQAA). Il est prévu que les effets de la mise en place et de l'exploitation du projet aient un impact minimal sur la qualité locale de l'air, puisque le projet sera conçu pour respecter ou être en-deçà du Règlement de l'Ont. 419/05 et toute autre exigence réglementaire.

Les émissions de bruit seront évalués par comparaison avec les niveaux de bruit existants au sein de la zone de résidence la plus proche. Les niveaux de bruit du projet seront comparés aux critères de contrôle de la pollution par le bruit NPC 232 du MEO le jour (45 dBA), le soir et la nuit (40 dBA) pendant les périodes d'exploitation à la hauteur des récepteurs résidentiels les plus proches (MEO 1995). Le projet a été conçu de façon à respecter ou à être inférieur aux niveaux de bruit spécifiés par les règlements municipaux ou ceux du MEO au récepteur résidentiel le plus proche.

DÉCHETS SOLIDES

Il est prévu que le projet génère seulement des déchets solides non dangereux. Les déchets seront le plus possible réduits grâce à des programmes de réutilisation et de recyclage. Tous les déchets résiduels restant après les programmes de réacheminement (p. exp. déchets de nourriture, déchets d'emballage) seront régulièrement recueillis par des entrepreneurs agréés et envoyés vers un site d'élimination titulaire d'une licence approprié. Aucune installation d'évacuation des déchets ne se situera sur le site du projet.

DÉCHETS LIQUIDES

Les flux périodiques de déchets liquides générés comportent de l'huile et du sable récupérés dans les séparateurs d'huile/d'eau et d'huile/de sable ou dans le réservoir de la turbine à gaz et l'eau chargée de détergent (eau de lavage de la turbine à gaz) qui n'est pas consommée pendant le processus de nettoyage. L'huile récupérée ou recueillie dans le séparateur d'huile/d'eau et le séparateur d'huile/de sable ainsi que l'huile récupérée et recueillie dans les drains de l'équipement au gaz seront retirés des réservoirs par camion-citerne sous vide et évacués dans un site d'élimination approprié. Les boues de clarification de l'eau brute (matières solides en suspension dans l'eau d'arrivée du lac) seront également retirées du site par benne et évacués dans un site d'élimination approprié.

CADRE PHYSIQUE ET BIOLOGIQUE

Le site du projet se trouve sur le site d'une centrale électrique d'environ 485 ha entouré par une communauté agricole rurale. Le site du projet (d'environ 38 ha) comprend environ 30 % de terres agricoles cultivées (localisation de la zone de chantier de construction), 30 % de zones boisées non construite et mal drainée, et 30 % qui font partie des sites d'entreposage de la centrale électrique Lennox (localisation des principales composantes du projet), le gazoduc de l'Union Gas et la liaison avec le chantier, et une tour de communication de Rogers.

Le site se trouve sur un secteur zoné pour la production électrique et possède un accès routier et ferroviaire adjacent, avec une infrastructure existante à savoir la transmission électrique et des interconnexions aux gazoducs situés sur le site.

La géologie régionale consiste en une mince couche de limons glaciaires ou argileux au-dessus de calcaire de la formation Verulam de l'Ordovicien. Le substrat calcaire est présent à des profondeurs allant de 0,15 à 3,7 m sous la surface. Au sein des couches de calcaire, on retrouve fréquemment des interstrates de plans de stratification de schiste argileux et des fractures horizontales occasionnelles. Du matériel de remplissage composé de matériaux limoneux, de gravier et de roc se retrouve occasionnellement jusqu'à une profondeur de 1,16 m. Les sols d'origine retrouvés lors des forages sont de nature variable, comprenant de la terre végétale, des cailloux, de l'argile silteuse, et du limon sableux. Les eaux souterraines dans la région s'écoulent généralement vers le sud en direction du Lac Ontario. Les eaux souterraines du site se situent en grande partie dans le substratum rocheux - s'écoulant généralement vers le sud en direction du Lac Ontario.

Le site du projet a un climat semblable à d'autres parties du sud de l'Ontario près des Grands Lacs. La région se distingue par une différence marquée de température et par un régime climatique journalier très variable. Les températures les plus froides surviennent en janvier et les plus chaudes en juillet. Les mois de fin d'été et d'automne reçoivent la plus forte moyenne mensuelle des précipitations; les mois d'août, d'octobre et de novembre en recevant en moyenne le plus.

Le site du projet comporte le site d'entreposage de la centrale électrique de Lennox, des communautés culturelles hautes terres adaptées à la nature perturbée de ce site industriel et des terres agricoles actives. Aucune reproduction d'amphibiens n'a été enregistrée sur le site du projet et aucun habitat propice à la reproduction s'y retrouve. Aucune tortue mouchetée ou aires de nidification de la tortue serpentine commune n'ont été trouvés sur ou à proximité du site du projet. Un total de 50 espèces d'oiseaux nicheurs a été enregistré à partir du site comprenant un large éventail d'espèces dont des rapaces, des oiseaux de rivage, et des oiseaux chanteurs. Sur le site du projet, deux espèces d'oiseaux répertoriées sont considérées comme menacées en vertu de la Loi provinciale, soit l'hirondelle rustique et la sturnelle des prés. Le site du projet se trouve dans une région connue pour les concentrations d'oiseaux migrateurs. Une zone humide d'importance provinciale, qui soutient de nombreuses fonctions fauniques se trouve à moins de 400 m du site du projet ; la fonction de drainage de cette zone humide traverse le site du projet.

Un total de 19 espèces de poissons ont été prélevés au cours du programme de pêche au filet menée à l'automne, au printemps et à l'été près de la sortie du canal d'évacuation et du canal d'amené de la centrale électrique Lennox dans le lac. Les 19 espèces de poissons sont typiques de la baie de Quinte dominée par la perchaude, la perche blanche, et le gaspareau.

Peu de poissons ont été observés dans la bief amont de la centrale électrique Lennox existant et se composait de quelques individus d'espèces comme le gobie à taches noires, une espèce envahissante, et de jeunes perchaudes solitaires ou en groupe. Aucun macrophyte aquatique n'a été observées dans le lac Ontario près du rivage à proximité du site du projet ou dans le bief ou canal d'évacuation de la centrale électrique Lennox. Les espèces benthiques dans le lac sont été dominées par plusieurs espèces de chironomes, les moules quagga et les vers tubificidés.

Un petit ruisseau intermittent traverse le site du projet servant de drainage à la terre humide d'importance provinciale Lennox Hydro au nord et aux bassins de traitement des eaux usées de la centrale électrique Lennox. La qualité de l'eau dans ce ruisseau est considérée comme étant bonne compte tenu de l'échantillonnage réalisé pour le projet. Toutefois, le ruisseau intermittent fournit un habitat du poisson marginal en raison de sa nature intermittente et des obstacles nombreux limitant les déplacements vers l'amont et l'aval.

L'échantillonnage de la qualité de l'eau mené à l'automne, au printemps et à l'été indique que l'eau du lac au large du site du projet respecte les objectifs provinciaux de qualité de l'eau établis pour protéger toute forme de vie aquatique. Les résultats d'analyse des propriétés chimiques des échantillons d'eau recueillis dans le Lac Ontario étaient semblables à ceux du bief amont existant de la centrale électrique Lennox et du canal d'évacuation.

EFFETS POSSIBLES SUR LE POISSON ET L'HABITAT DU POISSON

Le projet ne devrait pas causer de modifications de l'environnement pouvant nuire au poisson ou à son habitat tel que défini dans la version modifiée de la *Loi sur les pêches*. Un résumé des effets possibles sur le poisson et son habitat dû au système de prise d'eau et d'évacuation du projet, de l'empiètement et de l'entraînement et de rejet (thermal et chimique) est fourni ci-dessous.

Effets possibles de la construction du système de prise d'eau du projet

Aucun habitat aquatique ne sera détruit lors de la construction du projet. En outre, puisque le projet utilisera le bief et le canal d'évacuation existant de la centrale électrique de Lennox, il n'y a pas d'enjeu quant à la la perte d'habitat du poisson qui pourrait être liés aux activités de construction dans le milieu aquatique dans le canal d'évacuation ou le bief de la centrale électrique de Lennox.

Une traversée de route temporaire sera nécessaire pour franchir le ruisseau intermittent entre les terres humides d'importance provinciale Lennox Hydro et le lac Ontario. Cependant, ce ruisseau intermittent constitue un habitat du poisson marginal en raison de sa nature intermittente et les multiples obstacles entravant les déplacements du poisson en amont et en aval. Une traversée de route temporaire nécessitant l'installation d'un ou plusieurs ponceaux dans le ruisseau

intermittent devrait avoir un effet négligeable avec le respect des conditions d'autorisation de l'Office de protection de la nature de la région de Cataraqui, y compris la création d'une petite zone tampon et le respect du calendrier des travaux en milieu aquatique et des lignes directrices opérationnelles du ministère des Pêches et des Océans.

Le contrôle de l'érosion et des sédiments, y compris l'élaboration d'un plan de lutte contre l'érosion et les sédiments, seront mises en œuvre en parallèle avec des contrôles de gestion des eaux pluviales. Tant l'érosion et le plan de contrôle des sédiments et le système de gestion des eaux pluviales feront en sorte qu'il y ait un meilleur niveau de traitement (c'est-à-dire, le retrait en moyenne et à long terme de 80 % des solides totaux en suspension) des eaux pluviales avant leur rejet du site du projet. Un plan de préparation et de réponses aux déversements d'urgences sera également les déversements de pétrole et de produits chimiques qui pourraient affecter l'environnement aquatique.

Dans l'ensemble, compte tenu des mesures d'atténuation, les effets de la construction du projet sur le milieu aquatique devraient être localisée, temporaire et négligeable.

Effets possibles de l'entraînement et de l'empiètement

Les études de terrain menées au large des côtes de l'emplacement du projet à l'automne 2012 et au printemps et à l'été de 2013 indiquent la présence d'espèces commerciales et récréatives importantes, y compris la perchaude, le touladi et le doré jaune, ainsi que de poisson fourrage qui les soutiennent, comme le gaspareau. Cependant, à l'exception des jeunes perchaudes, aucune de ces espèces n'a été observée dans le bief amont de la centrale électrique de Lennox. Celles-ci sont peu susceptibles d'être entraînés dans le bief amont de la centrale électrique de Lennox lors de l'opération du projet compte tenu de la faible vitesse d'écoulement et la légère augmentation du pompage de l'eau, soit moins de 2% de la quantité totale de l'eau puiser pour le refroidissement de la centrale électrique Lennox.

Les poissons qui ont été observés dans le bief amont étaient peu nombreux et se composaient de gobie à taches noires solitaire et de perchaude juvénile. La conduite d'admission pour le projet sera conçu de façon à ce que les vitesses d'approche en face de la conduite d'admission soient suffisamment basses pour permettre aux quelques poissons qui se trouvent dans le bief amont d'éviter d'être pris au piège ou entrainer. . Aucun effet néfaste n'est prévu lié à cet effet. .

Effets du rejet

Les effets des rejets thermiques du projet sur les poissons représentatifs, les macroinvertébrés benthiques et les macrophytes aquatiques présents dans la zone d'évacuation devraient être minimales basée sur des données de température existantes recueillies ainsi que les résultats modélisés. Lorsque les données sont disponibles, il n'y a aucune preuve de dépassements de la

température moyenne maximale hebdomadaire, représentative de l'exposition chronique à long terme, ou de dépassements de température maximum à court terme (sur 24 heures) par rapport aux données de température réelles recueillies pour les espèces représentatives évalués. Les augmentations de température devraient être minimales et la zone d'influence serait très localisée. Le mélange se produirait très rapidement avec l'eau du lac Ontario.

De même, les charges thermiques dans le milieu aquatique ne devraient pas affecter les pêcheries puisqu'il est prévu que les augmentations de température soient localisées et que le mélange se produise très rapidement avec l'eau du lac Ontario. Les poissons ne devraient pas être affectés non plus par le choc thermique puisque les écarts de température à court terme devraient être minimaux. Aucun effet néfaste n'est attendu sur les organismes aquatiques.

La qualité de l'eau provenant de la purge de la tour de refroidissement du projet va répondre aux critères spécifiés par la Stratégie de réduction municipale et industrielle (exigences MISA). La qualité de l'eau des effluents, des limites qui sont similaires à celles appliquées pour la centrale électrique Lennox en vertu du règlement MISA, sera respectée avant que l'effluent du projet entre dans le canal d'évacuation de la centrale électrique Lennox.

ESPÈCES AQUATIQUES (TELLES QUE DÉFINIES DANS LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL)

Aucune espèce aquatique connue telle que définie dans la *Loi sur les espèces en péril* ne sera affectée par le projet. Les résultats des relevés menés à l'automne, au printemps et à l'été dans le lac et le bief amont à l'aide de différents types d'engin n'ont indiqué la présence d'aucune espèce en péril.

OISEAUX MIGRATOIRES (TELS QUE DÉFINIS DANS LA CONVENTION SUR LES OISEAUX MIGRATEURS)

Le site du projet se trouve dans une zone connue pour ses concentrations d'oiseaux migrateurs et le projet proposé (cheminées et tour de refroidissement) pourrait interférer avec les oiseaux migratoires ou possiblement perturber l'habitat des oiseaux migratoires. Pendant l'aménagement du site du projet, un certain nombre de mesures d'atténuation seront nécessaires pour répondre aux perturbations possibles entre les oiseaux migrateurs et les activités du projet. TransCanada s'assurera que le défrichage et tous travaux proposés près de l'habitat des oiseaux migrateurs soient menés en dehors de la saison de reproduction conformément à la réglementation et aux lignes directrices de la *Convention sur les oiseaux migrateurs*.

Les cheminées des générateurs de vapeur et de la tour de refroidissement sont à des hauteurs relativement faibles, qui ne sont pas susceptibles d'affecter les oiseaux. Cependant, des mesures d'atténuation (comme des systèmes d'éclairage pour les cheminées conçus pour ne pas attirer les oiseaux migrateurs) seront mises en place en s'inspirant des pratiques de bonne gestion établies

par l'industrie pendant l'exploitation du projet pour minimiser les effets négatifs potentiels sur les oiseaux migrateurs tels que définis dans la *Convention sur les oiseaux migrateurs*.

Il n'y a pas de préoccupations associées aux oiseaux sur l'île Amherst et la proximité du site du projet.

EFFETS POSSIBLES SUR LES TERRES FÉDÉRALES

Le projet n'aura aucun effet négatif sur les terres fédérales, dans une province autre que l'Ontario, ni à l'extérieur du Canada.

EFFETS POSSIBLES SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES

Le projet ne devrait pas avoir d'effets négatifs sur les peuples autochtones, y compris les effets négatifs sur la santé et les conditions socio-économiques, les biens matériels patrimoniaux et le patrimoine culturel, l'usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles, ou une construction, un emplacement ou une chose d'importance en matière historique, archéologique, paléontologique ou architecturale.

Il existe un lieu de sépulture autochtone connu situé au sud du site du projet, au sud de Loyalist Parkway. Le projet ne risque en aucun cas d'avoir un effet négatif sur ce lieu de sépulture ni à l'usage de ces terres. Un point de projectile avant le contact avec les Autochtones unique a été découvert sur le site du projet dans le cadre d'études sur le terrain pour ce projet et a été identifié comme un lieu de découverte isolé. La Première nation des Mohawks de la baie de Quinte a été informée de cette découverte. Les résultats de l'évaluation archéologique Phase 1 et 2 ont déterminés que le lieu où le point de projectile a été récupéré ne nécessite aucune autre évaluation, et qu'il n'y a aucune préoccupation supplémentaire archéologique du site du projet. Aucun effet négatif n'est prévu sur les terres et ressources traditionnelles et conséquemment aucune mesure d'atténuation n'est nécessaire.